



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 05/2021 :

Demande de crédit de CHF 27'000.—TTC pour le remplacement de l'agrégat « saleuse » du service des infrastructures

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission a échangé par courriel avec Monsieur le Municipal Patrick Huebscher et a délibéré ensuite. La commission tient à remercier Monsieur Patrick Huebscher pour sa disponibilité et ses réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cette demande de crédit ne figure pas au plan d'investissement.

Budget : Le montant de la demande de crédit résulte de devis émis par deux fournisseurs. La Municipalité a choisi l'entreprise Schmidt car son offre est la plus avantageuse et le service des infrastructures a une bonne expérience avec ce fournisseur

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

La charge financière calculée sur la totalité du projet se monte à CHF 2'848.50 par an (dont CHF 148.50 d'intérêts sur le capital moyen, à un taux de 1.00%), soit une charge théorique de CHF 0.98 par habitant/an (situation au 01.09.2020).

Amortissement : L'amortissement de cet investissement se déroulera sur une période de 10 ans, ce qui correspond à la durée de vie estimée de la saleuse.

Risques particuliers liés à cet investissement : Néant.

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal n° 05/2021 tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. D'adopter le préavis municipal n° 05/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 27'000.— TTC pour le remplacement de l'agrégat « saleuse » du service des infrastructures.
2. De financer ce dernier par la trésorerie.
3. D'amortir cet objet sur 10 ans

Arzier - Le Muids, le 29 janvier 2021

Pour la Commission des finances :

Demande de crédit de CHF 27'000.—TTC pour le remplacement de l'agrégat « saleuse » du service des infrastructures

Christian BRUGGER

Fanny WEINMANN

Didier HERMANN

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

Rapporteur